

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : anglais

N° : ICC-02/04-01/05

Date : 24 mai 2006

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit : M. le juge Philippe Kirsch
M. le juge Georgios M. Pikis
Mme la juge Navanethem Pillay
M. le juge Sang-Hyun Song
M. le juge Erkki Kourula

Greffier : M. Bruno Cathala

SITUATION EN OUGANDA

SOUS SCELLÉS
EX PARTE, réservé au Procureur

DÉCISION RELATIVE AU JUGE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'APPEL

Le Bureau du Procureur
M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur

La Chambre d'appel de la Cour pénale internationale,

Saisie de la requête introduite le 11 mai 2006 par le Procureur (ICC-02/04-84-US-Exp), dans laquelle celui-ci lui demande de donner un effet suspensif à sa requête aux fins d'examen extraordinaire,

Rend la présente

DÉCISION

Le juge Georghios M. Pikis est désigné juge président de la Chambre d'appel dans le cadre de la requête susmentionnée.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

M. le juge Philippe Kirsch

/signé/

M. le juge Georghios M. Pikis

/signé/

Mme la juge Navanethem Pillay

/signé/

M. le juge Sang-Hyun Song

/signé/

M. le juge Erkki Kourula

Fait le 24 mai 2006

À La Haye (Pays-Bas)